

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par
M. Da Silva, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 9, après le mot : « renouvellement », insérer le mot : « général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.